

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tenue à Marrakech de la 12^{ème} réunion du Réseau francophone de la régulation des télécommunications

A l'invitation de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), le Réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL) a tenu les 30 septembre et 1^{er} octobre 2014 à Marrakech, sa 12^{ème} réunion annuelle sous la présidence de l'Autorité nationale des Communications de Roumanie, Présidente en exercice du FRATEL.

Quelque 130 participants dont une vingtaine de dirigeants d'autorités de régulation membres du réseau, ont pris part à cet événement tenu sous le thème « Quelles fréquences et quelle gestion du spectre pour répondre aux besoins de demain pour le secteur des communications électroniques ? ».

La première table ronde a porté sur les besoins en termes de spectre pour les services mobiles à très haut débit. En effet, le trafic mobile évolue de manière soutenue au niveau mondial. Il est donc nécessaire d'identifier de nouvelles fréquences mobiles en vue d'augmenter la capacité et les débits des futurs réseaux mobiles.

Les participants à cette réunion ont également débattu autour des objectifs de régulation à concilier au travers de la mise en œuvre des procédures d'attribution de licences pour les fréquences mobiles. Les régulateurs doivent veiller à l'exercice d'une concurrence effective et loyale au bénéfice du consommateur, au développement de l'innovation et de la compétitivité, à la prise en compte de l'intérêt des territoires dans l'accès aux services et aux équipements, et à la gestion et l'utilisation efficaces du spectre des fréquences.

Une 3^{ème} table ronde a été organisée la journée du 1^{er} octobre et a porté sur les nouvelles méthodes de gestion du spectre au regard de la multiplication des services et des usages, tant pour les réseaux mobiles que pour d'autres types d'applications (Wifi, réseaux de transports intelligents, etc.).

La 12^{ème} réunion annuelle a été l'occasion d'élire le nouveau comité de coordination du Réseau FRATEL, l'Autorité de réglementation des secteurs des postes et des télécommunications du Togo (ART&P), prenant la présidence pour 2015, accompagnée de deux vice-présidents : l'Autorité nationale de régulation des communications de Roumanie (ANCOM) et l'ANRT qui prendra la présidence du réseau en 2016.

En marge de cette réunion, une convention de coopération dans le domaine de la régulation des télécommunications a été conclue entre l'ANRT et son homologue du Mali, l'Autorité Malienne de régulation des télécommunications/TIC et Postes (l'AMRTP).

La prochaine réunion du FRATEL se tiendra au cours du deuxième semestre 2015 sur le sujet « quel impact des convergences entre réseaux sur la régulation des communications électroniques ? ».